



DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

*Service recrutement, carrière, paye***ARRÊTÉ PORTANT
LISTE D'APTITUDE**

Le Président du Conseil départemental d'Indre-et-Loire ;
Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;
Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;
Vu le décret n° 2012-924 du 30 juillet 2012, portant statut particulier du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux ;
Vu l'arrêté du Conseil départemental en date du 8 juillet 2016 portant liste d'aptitude au grade de rédacteur territorial à compter du 1^{er} juillet 2016 ;
Considérant que Madame Isabelle VIGNE, inscrite sur la liste d'aptitude au grade de rédacteur territorial depuis le 1^{er} juillet 2016, a sollicité le renouvellement de son inscription sur cette liste à compter du 1^{er} juillet 2019 ;
Vu l'avis de la commission administrative paritaire en date du 29 mars 2019 ;

ARRÊTÉ

Article 1 : La liste d'aptitude au grade de rédacteur territorial est établie comme suit pour l'année 2019, au titre de l'article 8 du décret n° 2012-924 susvisé :

- BOIVIN Katia
- COUTANT Nicolas
- LOULLIER Cécile

Article 2 : L'inscription sur liste d'aptitude de Madame Isabelle VIGNE est prolongée pour une nouvelle durée d'un an à compter du 1^{er} juillet 2019 ;

Article 3 : Le présent acte peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, soit d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif d'Orléans, soit d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Président du Conseil départemental. En cas de silence gardé plus de deux mois à compter de la réception par le Président ou de refus exprès intervenu dans ce délai, le même Tribunal devra être saisi dans les deux mois. Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télé recours citoyens » accessible par le site internet <http://www.telerecours.fr>.

Article 4 : Monsieur le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera transmis au Centre de gestion d'Indre et Loire afin d'en assurer les mesures de publicité.

Fait à TOURS, le 02 JUIL. 2019

Le Président
du Conseil départemental d'Indre-et-Loire,
Pour le Président et par délégation,
Le Conseiller départemental délégué,

Thomas GELFI

Service Recrutement Carrière Paye

Publié le 02 JUIL. 2019
Acte exécutoire
Art.L.3131.1 du Code Général
des Collectivités Territoriales



DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

Service recrutement, carrière, paye

**ARRÊTÉ PORTANT
LISTE D'APTITUDE**

Le Président du Conseil départemental d'Indre-et-Loire ;
Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;
Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;
Vu le décret n° 2010-329 du 22 mars 2010, portant dispositions statutaires communes à divers cadres d'emplois de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique territoriale ;
Vu le décret n° 2012-924 du 30 juillet 2012, portant statut particulier du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux, et notamment son article 12 ;
Vu l'avis de la commission administrative paritaire en date du 29 mars 2019 ;

ARRÊTÉ

Article 1 : La liste d'aptitude au grade de rédacteur principal 2^{ème} classe territorial est établie comme suit pour l'année 2019, au titre de l'article 12 du décret n° 2012-924 susvisé :

- BALZEAU Céline
- LEPINE Natacha
- SIMONNEAU Marina

Article 2 : Le présent acte peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, soit d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif d'Orléans, soit d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Président du Conseil départemental. En cas de silence gardé plus de deux mois à compter de la réception par le Président ou de refus exprès intervenu dans ce délai, le même Tribunal devra être saisi dans les deux mois. Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télé recours citoyens » accessible par le site internet <http://www.telerecours.fr>.

Article 3 : Monsieur le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera transmis au Centre de gestion d'Indre et Loire afin d'en assurer les mesures de publicité.

Fait à TOURS, le 02 JUL. 2019

Le Président
du Conseil départemental d'Indre-et-Loire,
Pour le Président et par délégation,
Le Conseiller départemental délégué,



Thomas GELFI

Service Recrutement Carrière Paye

Publié le 02 JUL. 2019
Acte exécutoire
Art.L.3131.1 du Code Général
des Collectivités Territoriales



DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

Service recrutement, carrière, paye

ARRÊTÉ PORTANT LISTE D'APTITUDE

- Le Président du Conseil départemental d'Indre-et-Loire ;
 Vu le Code général des collectivités territoriales ;
 Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;
 Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;
 Vu le décret n° 87-1099 du 30 décembre 1987 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des attachés territoriaux ;
 Vu l'avis de la commission administrative paritaire en date du 29 mars 2019 ;

ARRÊTÉ

Article 1er. : La liste d'aptitude au grade d'attaché territorial est établie comme suit pour l'année 2019, au titre du 1) de l'article 5 du décret n° 87-1099 susvisé :

- BOURREAU Patricia
- BOUVIER Véronique

Article 2 : Le présent acte peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, soit d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif d'Orléans, soit d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Président du Conseil départemental. En cas de silence gardé plus de deux mois à compter de la réception par le Président ou de refus exprès intervenu dans ce délai, le même Tribunal devra être saisi dans les deux mois. Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télé recours citoyens » accessible par le site internet <http://www.telerecours.fr>.

Article 3 : Monsieur le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera transmis au Centre de gestion d'Indre et Loire afin d'en assurer les mesures de publicité.

Fait à TOURS, le 02 JUIL. 2019

Le Président
 du Conseil départemental d'Indre-et-Loire,
 Pour le Président et par délégation,
 Le Conseiller départemental délégué,

Thomas GELFI

Service Recrutement Carrière Paye

Publié le 02 JUIL. 2019
 Acte exécutoire
 Art.L.3131.1 du Code Général
 des Collectivités Territoriales



DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

Service recrutement, carrière, paye

ARRÊTÉ PORTANT LISTE D'APTITUDE

Le Président du Conseil départemental d'Indre-et-Loire ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 88-547 du 6 mai 1988 modifié, portant statut particulier du cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux ;

Vu l'avis de la commission administrative paritaire en date du 29 mars 2019 ;

Considérant que Messieurs Franck GIRON et Stéphane PERRAUTEAU, inscrits sur liste d'aptitude au grade d'agent de maîtrise depuis le 1^{er} juillet 2016, ont sollicité le renouvellement de leur inscription sur cette liste à compter du 1^{er} juillet 2019 ;

Considérant que Monsieur Dominique JOUMIER, inscrit sur liste d'aptitude au grade d'agent de maîtrise depuis le 1^{er} juillet 2017, a sollicité le renouvellement de son inscription sur cette liste à compter du 1^{er} juillet 2019 ;

ARRÊTÉ

Article 1 : La liste d'aptitude au grade d'agent de maîtrise territorial est établie comme suit pour l'année 2019, au titre du 1) de l'article 6 du décret n° 88-547 susvisé :

- | | |
|---------------------|-------------------|
| • BALLOUT Morgane | • GILARD Jean-Luc |
| • BECHET Frédéric | • MATHIEUX Dorian |
| • BIBARD Christophe | • MOREAU Isabelle |
| • CODBREUIL Pascal | • MOULAIN Bruno |
| • DOLE Anthony | • RICHER Cédric |
| • FAVRE Cédric | • TERRIOT Lydie |

Article 2 : L'inscription sur liste d'aptitude, au titre du 1) de l'article 6 du décret n° 88-547 susvisé, de Messieurs Franck GIRON, Dominique JOUMIER et Stéphane PERRAUTEAU au grade d'agent de maîtrise territorial est prolongée pour une durée d'un an à compter du 1^{er} juillet 2019.

Article 3 : Le présent acte peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, soit d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif d'Orléans, soit d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Président du Conseil départemental. En cas de silence gardé plus de deux mois à compter de la réception par le Président ou de refus exprès intervenu dans ce délai, le même Tribunal devra être saisi dans les deux mois. Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télé recours citoyens » accessible par le site internet <http://www.telerecours.fr>.

Article 4 : Monsieur le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera transmis au Centre de gestion d'Indre et Loire afin d'en assurer les mesures de publicité.

Fait à TOURS, le 02 JUIL. 2019

Le Président
du Conseil départemental d'Indre-et-Loire,
Pour le Président et par délégation,
Le Conseiller départemental délégué,

Thomas GELFI

Service Recrutement Carrière

Publié le 02 JUIL. 2019

Acte exécutoire
Art.L.3131.1 du Code Général
des Collectivités Territoriales



DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

ARRÊTÉ PORTANT LISTE D'APTITUDE

Service recrutement, carrière, paye

Le Président du Conseil départemental d'Indre-et-Loire ;
 Vu le Code général des collectivités territoriales ;
 Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;
 Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;
 Vu le décret n° 2010-329 du 22 mars 2010, portant dispositions statutaires communes à divers cadres d'emplois de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique territoriale ;
 Vu le décret n° 2010-1357 du 9 novembre 2010 modifié, portant statut particulier du cadre d'emplois des techniciens territoriaux ;
 Vu l'avis de la commission administrative paritaire en date du 29 mars 2019 ;

ARRÊTÉ

Article 1er. : La liste d'aptitude au grade de technicien territorial est établie comme suit pour l'année 2019, au titre de l'article 7 du décret n° 2010-1357 susvisé :

- D'ARGENT Karen

Article 2 : Le présent acte peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, soit d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif d'Orléans, soit d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Président du Conseil départemental. En cas de silence gardé plus de deux mois à compter de la réception par le Président ou de refus exprès intervenu dans ce délai, le même Tribunal devra être saisi dans les deux mois. Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télé recours citoyens » accessible par le site internet <http://www.telerecours.fr>.

Article 3 : Monsieur le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera transmis au Centre de gestion d'Indre et Loire afin d'en assurer les mesures de publicité.

Fait à TOURS, le 02 JUL. 2019

Le Président
 du Conseil départemental d'Indre-et-Loire,
 Pour le Président et par délégation,
 Le Conseiller départemental délégué,

Thomas GELFI

Service Recrutement Carrière

Publié le 02 JUL. 2019
 Acte exécutoire
 Art.L.3131.1 du Code Général
 des Collectivités Territoriales



DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

Service recrutement, carrière, paye

ARRÊTÉ PORTANT LISTE D'APTITUDE

Le Président du Conseil départemental d'Indre-et-Loire ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 2010-329 du 22 mars 2010, portant dispositions statutaires communes à divers cadres d'emplois de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 2010-1357 du 9 novembre 2010 modifié, portant statut particulier du cadre d'emplois des techniciens territoriaux, et notamment son article 11 ;

Considérant que Monsieur Stéphane NIVAULT, inscrit sur liste d'aptitude au grade de technicien territorial principal de 2^{ème} classe depuis le 1^{er} juillet 2017, a sollicité le renouvellement de son inscription sur cette liste à compter du 1^{er} juillet 2019 ;

ARRÊTÉ

Article 1er. : L'inscription sur liste d'aptitude, au titre de l'article 7 du décret n° 2010-1357 susvisé, de Monsieur Stéphane NIVAULT au grade de technicien territorial principal de 2^{ème} classe est prolongée pour une durée d'un an à compter du 1^{er} juillet 2019.

Article 2 : Le présent acte peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, soit d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif d'Orléans, soit d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Président du Conseil départemental. En cas de silence gardé plus de deux mois à compter de la réception par le Président ou de refus exprès intervenu dans ce délai, le même Tribunal devra être saisi dans les deux mois. Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télé recours citoyens » accessible par le site internet <http://www.telerecours.fr>.

Article 3 : Monsieur le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera transmis au Centre de gestion d'Indre et Loire afin d'en assurer les mesures de publicité.

Fait à TOURS, le 02 JUL. 2019

Le Président
du Conseil départemental d'Indre-et-Loire,
Pour le Président et par délégation,
Le Conseiller départemental délégué,


Thomas GELFI

Service Recrutement Carrière

Publié le 02 JUL. 2019
Acte exécutoire
Art.L.3131.1 du Code Général
des Collectivités Territoriales



DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

**ARRÊTÉ PORTANT
LISTE D'APTITUDE***Service recrutement, carrière, paye*

Le Président du Conseil départemental d'Indre-et-Loire ;
Vu le Code général des collectivités territoriales ;
Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;
Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;
Vu le décret n° 2016-201 du 26 février 2016, portant statut particulier du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux, et notamment son article 11 ;
Vu l'avis de la commission administrative paritaire en date du 29 mars 2019 ;

ARRÊTÉ

Article 1er. : La liste d'aptitude au grade d'ingénieur territorial est établie comme suit pour l'année 2019, au titre de l'article 11 du décret n° 2016-201 susvisé :

- Thierry GUION

Article 2 : Le présent acte peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, soit d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif d'Orléans, soit d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Président du Conseil départemental. En cas de silence gardé plus de deux mois à compter de la réception par le Président ou de refus exprès intervenu dans ce délai, le même Tribunal devra être saisi dans les deux mois. Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télé recours citoyens » accessible par le site internet <http://www.telerecours.fr>.

Article 3 : Monsieur le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera transmis au Centre de gestion d'Indre et Loire afin d'en assurer les mesures de publicité.

Fait à TOURS, le 02 JUIL. 2019

Le Président
du Conseil départemental d'Indre-et-Loire,
Pour le Président et par délégation,
Le Conseiller départemental délégué,



Thomas GELFI

Service Recrutement Carrière Paye

Publié le 02 JUIL. 2019
Acte exécutoire
Art.L.3131.1 du Code Général
des Collectivités Territoriales